



SAINT-DONAT SUR L'HERBASSE

Mairie
11 rue Pasteur
B.P. 16
26 260 SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE
contact@ville-st-donat.fr

Affaire Scolaires
Affaire suivie par Monique BOUCON
Tél : 04 75 45 84 55

Saint-Donat-sur-l'Herbasse, le 20 juillet 2017

Parents ou responsables des enfants Inscrits aux écoles TRIOLET et ARAGON

Objet : Rentrée 2017-2018 Scolaire et périscolaire

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article D 521-11 du code de l'éducation et en référence à l'arrêté n° 2017-03 du 6 juillet 2017 les écoles ARAGON et TRIOLET de la commune de St Donat sur l'Herbasse adaptent les horaires scolaires sur 4 jours. Soit au 4 septembre 2017 :

LUNDI	8h30 – 11h30	13h30 – 16h30
MARDI	8h30 – 11h30	13h30 – 16h30
JEUDI	8h30 – 11h30	13h30 – 16h30
VENDREDI	8h30 – 11h30	13h30 – 16h30

L'aboutissement de la concertation a également modifié les temps périscolaires avec **création d'une garderie soir supplémentaire de 18h00 à 18h30**, soit :

- Garderie matin MATERNELLE et ELEMENTAIRE :	2.00 €
- Repas cantine - Enfant de St Donat	4.00 €
- Repas cantine - Enfant HORS St Donat	5.00 €
- Repas cantine exceptionnel (Ticket)	5.00 €
- Garderie SOIR MATERNELLE et ELEMENTAIRE	3.00 €
- Garderie SOIR Supplémentaire MATERNELLE et ELEMENTAIRE	1.00 €
- Garderie exceptionnelle (Ticket)	4.00 €

1- Des nouveautés dans la gestion au quotidien de la vie périscolaire de votre / vos enfant(s) :

Un nouvel outil informatique permettra après une période de test d'ouvrir des possibilités qui vous faciliteront les échanges avec les services municipaux :

- Un portail famille qui vous sera dédié, vous permettra notamment de choisir et de modifier les services utilisés par le ou les enfant(s), d'échanger des messages avec l'équipe, de suivre la facturation des services utilisés, etc.
- Des nouveaux moyens de paiement : paiement en ligne sécurisé et prélèvement bancaire.

2- Des tarifs qui n'augmentent pas

En effet, malgré les contraintes financières très fortes imposées par l'Etat et qui pèsent sur le budget de la collectivité, malgré le renchérissement des coûts de revient de l'ensemble des services rendus aux usagers, l'équipe municipale a décidé de ne pas augmenter les tarifs à la rentrée qui sont à ce jour :

Voilà les éléments dont je souhaitais vous faire part, tout en procédant à quelques rappels :

- Le règlement intérieur sera toujours disponible auprès du bureau des affaires scolaires et sur le site internet de la commune (actuellement en cours d'élaboration).
- Les absences non-signalées avant 8h30 continueront d'être facturées (art 4 du règlement).
- Pour valider un dossier d'inscription, veillez à ne pas rester redevable de factures antérieures (art 6 du règlement).

Afin d'organiser au mieux nos services il sera important de vous mettre en relation avec le service des affaires scolaires dès le 28 août 2017 (Accueil téléphonique 04.75.45.84.55 ou 06.28.40.48.37), sinon nous retourner au plus tôt, complété, daté et signé le bulletin de pré-inscription adapté. Ce retour est obligatoire pour la prise en compte de votre demande.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

L'Adjointe en charge des Affaires Scolaires
Christine JOUVIN